

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE311

présenté par
M. Daubié

ARTICLE 10

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Rétablir l'alinéa 2 dans la rédaction suivant :

« 1° A Les mots : « parvenir à » sont remplacés par les mots : « tendre vers » et la deuxième occurrence du mot : « à » est supprimée ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.